

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an **deux mille vingt quatre, le dix octobre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MEDARD LA ROCHETTE**, dûment **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, Mme Fanny ROBY, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, M. Olivier SÉBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT, Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Était absent excusé : M. Ian ANGUS.

Secrétaire : M. Olivier SÉBENNE. a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 01 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 août 2024
- 02 - Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
- 03 - Acceptation d'un legs
- 04 - Adhésion au contrat révocable de l'assurance chômage
- 05 - Adhésion de la commune de Lavaveix-Les-Mines au SIAEP d'Ahun
- 06 - Autorisation de procéder à l'enquête publique pour un échange de parcelles de bois entre la section de Courcelles et le Groupement Forestier des Bruges
- 07 - Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
MA-DEL-2024-041	Acceptation d'un legs	Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide : - d'accepter ce legs au vu des éléments d'actif et de passif, adressés par le notaire, dans la déclaration de succession ; - d'accepter le bénéfice de l'assurance vie de M. PONTABRY-CAIGNARD ; -de donner délégation à M. LE MAIRE à l'effet de signer les documents nécessaires ;	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2024-042	Adhésion au contrat révocable de l'assurance chômage	Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide : - d'autoriser M. LE MAIRE à transmettre à l'URSSAF une demande d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage pour les agents contractuels et les agents non statutaires ; - d'autoriser M. LE MAIRE à signer le contrat d'adhésion ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 et suivants, chapitre globalisé 012.	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

MA-DEL-2024-043	Adhésion de la commune de Lavaveix-Les-Mines au SIAEP d'Ahun	<p>Compte tenu des éléments cités dans la délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve l'adhésion de la commune de Lavaveix-Les-Mines au 1er janvier 2025 ; - donne pouvoir à M. LE MAIRE pour signer tous les documents afférant à cette décision ; 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
MA-DEL-2024-044	Autorisation de procéder à l'enquête publique pour un échange de parcelles de bois entre la section de Courcelles et le Groupement Forestier des Bruges	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émet un avis favorable à la demande du Groupement Forestier des Bruges situé à Puylivat à SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, et représenté par Mme DE REYNAL, concernant cet échange de parcelles ; - autorise M. LE MAIRE à lancer une consultation et à procéder à un vote des électeurs membres de la section de Courcelles ; - demande à M. LE MAIRE de bien vouloir convoquer les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE et ayant leur domicile réel et fixe (plus de 6 mois par an) sur cette section afin qu'ils se prononcent sur ce projet d'échange avec le Groupement Forestier des Bruges ; - autorise le vote par correspondance des électeurs selon des modalités qui seront définies dans l'arrêté de convocation ; - précise que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge du Groupement Forestier des Bruges, représenté par Mme DE REYNAL, en qualité de gérante ; - donne pouvoir à M. LE MAIRE pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette opération. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>

DECISIONS DU MAIRE

-Décision n° MA-DEC-2024-005 en date du 6 septembre 2024 portant sur la numérisation des actes d'Etat Civil :

Afin d'une part d'assurer la conservation des informations, d'autre part de permettre par l'insertion des images obtenues dans le logiciel métier, une délivrance et une gestion plus aisée et enfin de se mettre en conformité avec la mise en place du dispositif COMEDEC (Communication électronique des données de l'état civil), M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de la Société Odyssée située à MALEMORT portant sur la numérisation, le nettoyage des actes, et la mise en place des données numérisées et indexées, d'un montant total de 4 189.80 € HT, soit 5 027,76 € TTC.

-Décision n° MA-DEC-2024-006 en date du 23 septembre 2024 portant sur l'achat d'une éplucheuse :

Afin de faciliter le travail de l'agent en charge de la restauration scolaire de Fourneaux et de gagner en efficacité, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de la Société Proxifroid située à GUERET portant sur l'achat d'une éplucheuse d'un montant total de 2 430.00 € HT, soit 2 916,00 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 20H40.

Affiché le 15 septembre 2024.